

Les gens des comptes de Dijon et Jacques le Charron, général m<sup>e</sup> des monn<sup>es</sup> en Bourgogne, à tous, etc., salut. Comme naguères pour le trespas de feu Simon Belin, à son vivant maistre particulier de la monn<sup>e</sup> dud. Dijon, à ce que lad. monn<sup>e</sup> ne demourast en choumaige, pour ce que aucun ne s'estoit apparu pour prendre à ferme lad. maistrise, icelle maistrise particulière eussions baillé à Claude le Fevre pour trois années, et que led. Claude le Faivre n'eut fourny de lad. caucion, et que aujourduy, au grant bureau de ceste chambre desd. comptes, Robert le Normant, habitant de Montelimart, se soit apparu pour prendre icelle maistrise particulière de lad. monnoye de Dijon, etc. (comme il a versé 2000 lb. t. de cautionnement, ils le nomment pour 4 ans).

(Sextus liber, fol. 173 r<sup>e</sup> à 176 v<sup>e</sup>.  
L'original est relié dans le registre.)